

**COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE VILLE  
11 MARS 2019**

**Présents :**

Élus : Evelyne LE BRAS coprésidente, habitant le quartier, conseillère municipale, Sylvia DIAS, conseillère municipale, déléguée à la culture, habitant le quartier - Serge Muller, délégué à la démocratie locale - Véronique Arnaud, Maire Adjoint, déléguée à l'urbanisme, au développement durable et au cadre de vie – Loïc DUHEM, délégué à la sécurité et à la mobilité

Jean BESLARD, coprésident, Lucien TAUZIA, secrétaire.

Les habitants (32)

**Ordre du Jour**

**1) Fête des quartiers du 13 avril**

**2) Budget participatif**

**3) Révision du PLU**

**1) Fête des quartiers du 13 avril**

Il est rappelé le déroulement de cette journée :

- à partir de 10H, rendez-vous devant la Mairie, avec sacs poubelles (fournis par la municipalité), gants et binettes. Constitution de 4 groupes afin de couvrir le quartier puis, jusqu'à 12H ramassage des herbes et autres déchets mais aussi sensibilisation des riverains rencontrés à la nécessité de garder propres les trottoirs et enfin relevé (notes, photos) des anomalies de voiries (trottoirs dégradés, etc...)

- repas en commun à partir de 12H dans le parc de la Mairie, chacun amenant un plat (boisson offerte par la municipalité)

Chaque quartier disposera d'un stand avec plan du quartier et à l'initiative des habitants chacun pourra apporter ce qui évoque le quartier (cartes, souvenirs, etc.) et présenter ses compétences permettant d'échanger avec les habitants des autres quartiers.

Par ailleurs, une animation sera assurée par Tri-Action sur le compostage, la valorisation des déchets verts et la culture en lasagne.

Pour faire connaître cette journée, il y aura des affiches chez les commerçants, un stand sur le marché le 31 et un flyer disponible en fin de semaine. Les personnes susceptibles de le distribuer dans leur rue peuvent laisser leur nom.

Sur la propreté des trottoirs revient la question des déjections canines et la nécessité, pour certains habitants, qu'après une information dans le journal municipal et sous réserve de l'existence d'un arrêté, la police municipale puisse verbaliser les contrevenants lors de ses rondes.

**2) Budget participatif**

Les règles qui avaient été précisées lors du dernier Conseil ont été rappelées dans le journal municipal.

Actuellement, des idées ont été données lors des Conseils de quartier mais peu de projets ont été déposés.

Les idées émises :

- Boîtes à livres mais peu de lieux sont indiqués

- Installation de bancs dans des endroits adéquats : ils peuvent générer des troubles notamment le soir, la nuit mais faut-il pénaliser des personnes qui faute de pouvoir se reposer ne sortent pas.

Un riverain intervient pour qu'il soit interdit d'installer des bancs là où il y a des individus qui crient, boivent, etc...comme c'est le cas depuis 2/3 ans place C. Fouinat. Si personne ne retire ces bancs, il

les retirera lui-même.

La police a été alertée, sans résultat. Le Maire doit faire appliquer la loi réprimant l'ivresse publique. Pouvoir utiliser les bancs est aussi un droit pour les femmes qui promènent les enfants, les personnes âgées. Les supprimer n'est pas une solution.

L'exemple de la fermeture du square peut faire partie des solutions à envisager dans le cadre du réaménagement du centre-ville mais pas dans celui du présent Conseil.

Autres idées :

- Fleurissement de la ville avec des plantes rustiques
- Quartier canin
- Table tennis en dur (parc arboré)
- Projet potager au centre omnisports
- Projet pétanque centre omnisports
- Marquage au sol des places de stationnement
- Toilettes publiques sèches

### 3) Révision du PLU

Véronique Arnaud retrace les étapes de la révision du PLU intégrant la nécessité d'une croissance urbaine d'ici 2030 (loi ALUR et SDRIF) tout en préservant la diversité.

- aménager le territoire tout en finançant les équipements futurs (groupes scolaires (vote d'une taxe de 15 % applicable aux projets des promoteurs)

Rappel des étapes de révision du PLU

- Novembre 2018 à Mai 2019 : étude urbaine, diagnostic, concertation et ateliers
- Novembre 2018 à Décembre 2018 : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu en Conseil Municipal le 13/12/2018 qui a permis de mettre en place le sursis à statuer applicable aux projets des promoteurs. Les grandes orientations : préservation des espaces boisés et du bâti remarquable tout en densifiant (population, commerces, emploi).
- Ballades urbaines : 23 mars 2019
- Avis des citoyens : le 5 avril 2019
- Réunion publique : le 18 avril 2019
- Arrêt du PLU, élaboration du règlement, zonage : 23 Mai 2019 (\*). Cet arrêt enclenche la réaction des PPA (personnes publiques associées : État, région, département, communes voisines) qui examinent dans un délai de 3 mois si le PLU prend en compte les diverses exigences.
- Enquête publique : octobre 2019
- Approbation du PLU en Conseil Municipal du 19 Décembre 2019
- Publicité 1 mois : le PLU devient opposable en Janvier 2020

Pour répondre à la question des endroits concernés par la densification Il faut savoir que l'îlot triangle verra l'intervention de l'EPF qui acquiert le foncier au prix du marché (réalisation d'environ 200 logements) pour ensuite revendre à des promoteurs.

Des habitants du quartier des Bleuets souhaitent savoir s'ils sont concernés par l'action de l'EPF.

Véronique Arnaud répond que le quartier est proche de la gare et des promoteurs ont commencé à démarcher. Pour l'instant, ce secteur n'est pas concerné mais il faut réfléchir à la possibilité de mettre en place un outil permettant de geler l'action des promoteurs privés (périmètre d'attente pour une durée de 5 ans). C'est possible de le faire pour se donner le temps de la réflexion pour gérer et organiser. Et lorsque l'on est dans un projet d'aménagement d'ensemble on peut rédiger un cahier des charges sur le modèle actuel participatif comme pour « l'îlot triangle » et autour de la gare.

D'autres endroits de la ville sont aussi concernés, ex. av. Gl. Leclerc dans le périmètre des 500 m (zone à densifier demandée par le SDRIF pour atteindre l'objectif des 1200 logements à l'horizon 2030), avec l'installation de commerces. Rien n'est figé et il faut faire remonter les réflexions.

A la question de la hauteur des immeubles, il est répondu que l'on se situera dans une moyenne de 4 étages (13 m voire 16 m de hauteur en zone UA) sachant que doit être prise en compte la largeur des voies ; il faut que cela reste agréable et ne pas densifier n'importe comment car si l'on rate l'aménagement de la ville c'est le prix du foncier qui s'en ressentira.

Concernant les places de parking, il est envisagé de réorganiser le parking du 155 chaussée J. César dans le cadre de sa rétrocession à la ville pour relancer le commerce dans le centre-ville.

Une question est posée sur la place des personnes âgées dans le centre-ville notamment avec la possibilité d'une résidence transgénérationnelle.

Dans le cadre d'opérations d'emménagement d'ensemble il est possible de dicter la destination d'une réalisation « seniors » ou « intergénérationnelle ». A contrario, pour prendre l'exemple des Bleuets actuellement, les promoteurs peuvent faire ce qu'ils veulent.

Pour conclure, les ballades urbaines doivent être l'occasion de construire avec les habitants des différents quartiers de la ville le règlement et le zonage du PLU.

Fin de la réunion 22H30

Prochaine réunion commune des 6 Conseils de quartier : vendredi 14 juin à 20H – salle Anatole France – Ordre du jour : vote du budget participatif.

(\*) 5 juin au lieu de 23 mai